



L'innovation et l'environnement dans la PAC à l'horizon 2020

TOMAS GARCIA AZCARATE

Commission Européenne - 130 rue de la Loi - 7/14 - 1049 BRUXELLES

Orateur : *TOMAS GARCIA AZCARATE*

La Commission a présenté au mois de novembre 2010 sa Communication sur "La PAC à l'horizon 2020: Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir". L'environnement et l'innovation en conforme deux des pierres angulaires. La présentation présente donc le contenu de cette Communication en insistant sur les nombreux éléments nouveaux et/ou ouverts qui doivent être développés à l'heure des propositions réglementaires (vers l'été 2011) et lors du processus de codécision au Conseil et au Parlement Européen.

La réforme de la PAC doit être menée à bien si l'on veut renforcer la compétitivité, améliorer l'utilisation des ressources fiscales et optimiser les bénéfices que les Européens sont en droit d'attendre d'une politique publique en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'environnement, les **changements climatiques** et l'équilibre social et territorial.

Pour y parvenir, il importe que la future PAC, conformément à la communication relative au réexamen du budget³ et compte tenu de son orientation vers le marché, soit constituée d'un premier pilier **plus axé sur l'écologie et plus équitable** et d'un second pilier davantage orienté vers la **compétitivité et l'innovation, les changements climatiques et l'environnement**. Cela permettrait à l'agriculture de l'UE d'exploiter son potentiel de productivité latent, notamment dans les nouveaux États membres et, partant, de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Le fait de canaliser les aides vers les seuls **agriculteurs actifs et de rémunérer les services collectifs qu'ils fournissent à la société** permettrait d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ces aides et de renforcer la légitimité de la PAC.